



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
11.06.2003 Bulletin 2003/24

(51) Int Cl.7: E05B 65/10

(21) Numéro de dépôt: 02293015.0

(22) Date de dépôt: 06.12.2002

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO

(72) Inventeurs:
• Gomez Gonzalez, Fermin
20300 Irun, Guipuzcoa (ES)
• Ruano Aramburu, Luis Angel
20011 San Sebastian, Guipuzcoa (ES)

(30) Priorité: 07.12.2001 ES 200102726

(74) Mandataire: Joly, Jean-Jacques et al
Cabinet Beau de Loménie
158, rue de l'Université
75340 Paris Cédex 07 (FR)

(71) Demandeur: Talleres De Escoriaza, S.A.
20305 Irun (Guipuzcoa) (ES)

(54) Dispositif pour une serrure antipanique

(57) Dispositif pour une serrure antipanique, qui comprend une plaque verticale (4) fixée au support en "U" (3), un coulisseau (5) qui coulisse verticalement et une bouche rotative (6) solidaire du bras (2) du support en "U" (3); dans lequel: la plaque (4) est montée verticalement, par encliquetage élastique, entre les flancs (3b) du support en "U" (3) et, sur ses bords verticaux, elle est munie de paires de protubérances (4a) qui sont complémentaires de logements (3c) présents dans lesdits flancs (3b) du support en U (3); ladite plaque (4) présente un trou (7) et un orifice (8) circulaires; le cou-

lisseau (5) est monté avec ajustement à glissement entre la plaque (4), les flancs (3b) et le fond (3a) du support en "U" (3), étant constitué par une semelle (5a), par deux côtés (5b), respectivement adossés au fond (3a), au flanc (3b) du support en "U" (3), et par une paroi horizontale (5) qui s'étend entre les extrémités inférieures desdits côtés (5b); la semelle (5a) présente une coulisse verticale (9) qui commence à son bord opposé à la paroi horizontale (5c) par un élargissement en arc de cercle (10) qui est complémentaire d'un tourillon à carré (11).

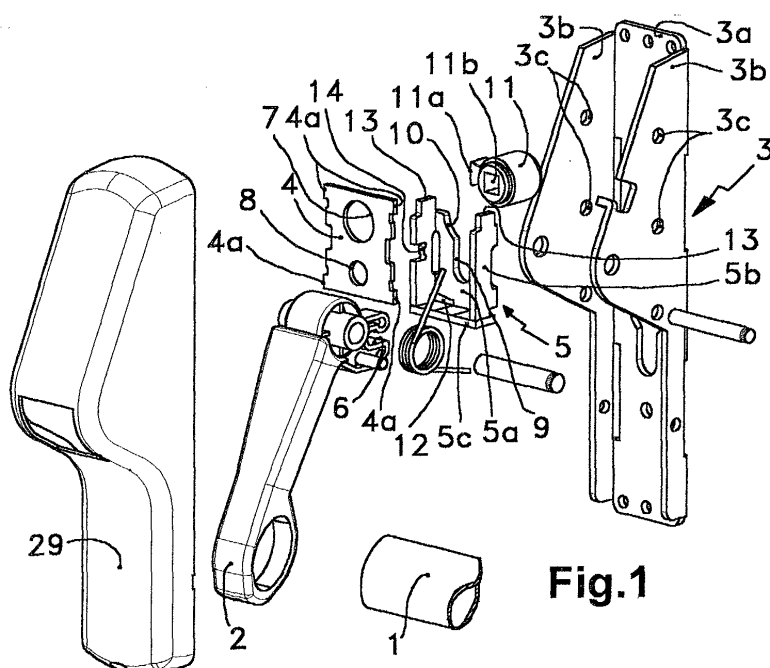


Fig.1

Description

DOMAINE DE L'INVENTION

[0001] Cette invention concerne un dispositif pour une serrure antipanique du type de celles qui sont installées dans des portes de sortie de secours et qui sont actionnées au moyen d'une barre de poussée qui est disposée sur toute la largeur de ladite porte et qui possède un montage rotatif au moyen de bras en forme de bielles, qui sont articulés sur des supports respectifs en "U", lesquels sont fixés par leur fond au dos de ladite porte de manière que leurs flancs soient verticaux, l'un de ces supports en "U" étant le support actif qui actionne la fermeture tandis que l'autre est un simple appui de rotation pour l'autre extrémité de la barre de poussée.

ETAT DE LA TECHNIQUE ANTERIEURE

[0002] Dans ce domaine, comme dans d'autres domaines de la serrurerie, il existe des serrures à encastrer dans lesquelles un pêne de fermeture est encastré et agit dans le champ de la porte, cependant que, dans le support en "U" actif, fixé au dos de la porte, est placé exclusivement le mécanisme qui transforme la poussée sur la barre en l'actionnement nécessaire pour produire le retrait dudit pêne. Il existe aussi des serrures à plaquer dans lesquelles ledit support en "U" renferme les moyens de transformation de la poussée sur la barre en l'actionnement qui produit le retrait de pénes supérieur et inférieur qui produisent la fermeture en des points respectifs, haut et bas, de l'encadrement de la porte.

[0003] Aussi bien dans les versions à encastrer que dans celles à plaquer, les solutions connues dans ce domaine sont affectées d'un ou de plusieurs des inconvénients mentionnés ci-après.

[0004] En général, elles emploient des mécanismes d'une conception compliquée et coûteuse, qui se composent d'un nombre de pièces relativement grand, lesquelles sont d'une configuration individuelle compliquée et impliquent un montage difficile qui requiert habituellement des moyens spéciaux.

[0005] Il est également fréquent que les dessins pour la version encastrée et la version plaquée, ainsi que pour des portes à gauche et des portes à droite, soient très spécifiques. Il en résulte qu'un support en "U" de serrure à encastrer ne peut pas être adapté pour une serrure à plaquer, ou que cette adaptation est très compliquée et coûteuse ; ou alors que ces supports en "U" ont une main, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas être utilisés indistinctement, sinon avec une petite adaptation pour les portes à droite et les portes à gauche.

EXPLICATION DE L'INVENTION ET AVANTAGES

[0006] Face à cet état de fait, cette invention présente un dispositif pour une serrure antipanique dans ce domaine, lequel répond à une constitution qui comprend

une plaque verticale fixée au support en "U", un coulisseau pouvant coulisser verticalement et une bouche rotative solidaire du bras de ce support en "U" : où ladite plaque est montée verticalement par encliquetage élastique entre lesdits flancs du support en "U", et est munie dans ses bords verticaux de paires respectives de protubérances qui sont complémentaires de logements présents dans lesdits flancs du support en "U", la plaque possédant un trou et un orifice circulaires ; ledit coulisseau est monté avec ajustement à glissement entre ladite plaque, lesdits flancs et le fond du support en "U", et est constitué par une semelle, par deux côtés respectivement adossés au fond et aux flancs du support en "U" et par une paroi horizontale qui s'étend entre les extrémités inférieures desdits côtés ; ladite semelle possède une coulisse verticale qui commence à son bord opposé à la paroi horizontale par un élargissement en arc de cercle qui est complémentaire d'un tourillon à carré monté rotatif entre ledit trou de la plaque et un autre présent dans le fond du support en "U", de même que cette semelle possède des fenêtres horizontales définies à partir de la face supérieure de ladite paroi horizontale du coulisseau ; lesdits côtés présentent des têtes dont l'une est en permanence appliquée contre la face inférieure d'un excentrique dudit tourillon à carré, et l'un de ces côtés présente une encoche dans son bord vertical adossé à ladite plaque ; et ladite bouche rotative se trouve sur la périphérie de l'axe avec lequel le bras est articulé au support en "U" et présente ses lèvres disposées avec un écartement approprié, l'une au-dessus, et l'autre au-dessous, de ladite paroi horizontale ; de sorte qu'on obtient que, dans la position non poussée de la barre de poussée, ledit élargissement en arc de cercle est espacé du tourillon à carré d'une longueur qui équivaut à la course de travail dudit coulisseau. Cette constitution est destinée à la version à encastrer, dans laquelle le tourillon à carré transmet l'actionnement au pêne encastré.

[0007] Du point de vue de la constitution, ce dispositif est très simple et peu coûteux ; il emploie un nombre réduit de pièces qui sont simples en soi et qui favorisent un montage également simple et rapide. Tout ceci sera bien compris au moyen de la représentation graphique annexée.

[0008] Fonctionnellement, sa simplicité et sa fiabilité sont remarquables. Le fonctionnement consiste essentiellement en ce que, lorsqu'on pousse la barre de poussée, la rotation du bras a pour effet que la bouche solidaire de ce bras pousse dans la direction ascendante le coulisseau qui est guidé à glissement entre la plaque verticale et le support en "U" ; en conséquence, la tête du côté correspondant de ce coulisseau exerce une poussée sur l'excentrique en faisant tourner le tourillon à carré, lequel, au moyen de son carré qui y est inséré, transmet ladite rotation au mécanisme encastré dans le champ de la porte en produisant le retrait du pêne. Dans ce dispositif, il suffit de monter le tourillon à carré dans une position tournée de 180° pour que le même support

en "U" soit valable pour des portes de la main inverse, en actionnant dans ce cas le côté du coulisseau opposé au précédent.

[0009] A ce point, il convient de signaler une particularité de l'invention consistant en ce que ledit tourillon à carré possède un épaulement périphérique intermédiaire pratiqué dans son orifice carré. Cet épaulement permet d'utiliser ce tourillon avec des carrés de deux tailles différentes. Et aussi pour deux utilisations différentes ; par exemple, la grande taille peut être utilisée pour des serrures comme celle en question (à encastrer) avec laquelle l'épaulement constituera une butée d'enfoncement lors de l'insertion du carré vers l'intérieur du support en "U".

[0010] Selon une autre caractéristique de l'invention, en remplacement du tourillon à carré, il est prévu un pivot, un balancier, un tirant vertical supérieur et un tirant vertical inférieur ; ledit pivot est monté entre ledit orifice de la plaque et un autre du fond du support en "U", en même temps que ce pivot traverse avec ajustement à glissement ladite coulisse de la semelle du coulisseau ; ledit balancier est monté avec ajustement tournant sur ledit pivot et possède une ailette et un doigt qui occupent des positions excentriques espacées en rotation d'un angle approprié, ladite ailette est accouplée avec jeu en rotation dans le creux de ladite encoche du côté du coulisseau, et ledit doigt traverse avec ajustement à glissement une rainure oblique pratiquée dans ledit tirant supérieur ; ledit tirant vertical supérieur est ajusté à glissement entre les côtés du coulisseau, le balancier et la plaque, possède une dite rainure oblique, une échancrure verticale formée à partir de son bord inférieur, avec ajustement à glissement par rapport audit pivot et un mentonnet horizontal supérieur muni de moyens d'accouplement pour un pêne supérieur ; et ledit tirant vertical inférieur possède, en position supérieure, une paire de pattes horizontales qui sont ajustées à encastrement dans lesdites fenêtres de la semelle du coulisseau et, en position inférieure, un repli horizontal équipé de moyens d'accouplement pour un pêne inférieur. Cette constitution est prévue pour la version à plaquer, dans laquelle le tourillon à carré n'est pas nécessaire.

[0011] Du point de vue de la constitution, il convient de signaler en supplément que cette version utilise elle aussi la plaque et le coulisseau de la version à encastrer, bien qu'ils soient conçus pour se combiner à deux nouvelles pièces, le pivot et le balancier, qui, à leur tour sont en relation avec les tirants supérieur et inférieur dans lesquels s'accouplent les pênes respectifs. Tous ces nouveaux composants sont d'une grande simplicité de construction et de montage, aussi bien que ceux de la version précédente.

[0012] Maintenant, le fonctionnement consiste en ce que le déplacement ascendant du coulisseau, en soi, tire vers le haut le tirant inférieur et, de cette façon, le pêne inférieur ; en même temps qu'avec son encoche du côté de ce coulisseau, il entraîne l'ailette du balancier, lequel bascule et avec son doigt, agit en combinai-

son avec la rainure oblique du tirant supérieur avec pour résultat que ce dernier descend en entraînant vers le bas le pêne supérieur ; pour permettre cette descente du tirant supérieur, en relation avec ledit pivot, ladite échancrure verticale possède une longueur effective équivalente à la course travaillante dudit coulisseau.

[0013] Ce qui a été exposé jusqu'à présent démontre, en supplément des avantages déjà signalés, que le dispositif proposé rend possible une conversion simple d'un support en "U" à encastrer en un support en "U" à plaquer.

DESSINS ET REFERENCES

[0014] Pour mieux faire comprendre la nature de la présente invention, on représente sur les dessins annexés une forme préférée de réalisation industrielle, laquelle possède un caractère d'exemple purement illustratif et non limitatif.

[0015] La figure 1 est une vue en perspective éclatée qui illustre l'objet de l'invention dans la version de serrure à encastrer.

[0016] La figure 2 montre le bras (2) de la figure 1, vu du côté de son accouplement à la barre de poussée (1).

[0017] La figure 3 est une vue avant de la plaque verticale (4).

[0018] La figure 4 montre le coulisseau (5), vu du côté du bras (2).

[0019] La figure 5 est le profil gauche de la figure 4.

[0020] La figure 6 montre le tourillon de carré (11) en vue frontale par une de ses extrémités.

[0021] La figure 7 est la coupe VII-VII correspondant à la figure 6.

[0022] La figure 8 montre le montage correspondant à la figure 1, vu du côté de la barre de poussée (1) et en coupe partielle selon le plan vertical médian du support en "U" (3). Tout ceci correspondant à la position non poussée de la barre de poussée (1).

[0023] La figure 9 est le profil gauche de la figure 4, coupée de la façon conventionnelle pour voir la liaison entre le tourillon de carré (6) et le coulisseau (5).

[0024] Les figures 10 et 11 sont respectivement équivalentes aux figures 8 et 9 mais elles se rapportent à la position poussée de la barre de poussée (1).

[0025] La figure 12 est équivalente à la figure 1 mais elle se rapporte à la version de serrure plaquée.

[0026] La figure 13 montre en perspective une vue de côté du pivot (16).

[0027] La figure 14 montre le balancier (17), vu du bras (2).

[0028] La figure 15 est le profil gauche de la figure 14.

[0029] La figure 16 montre le tirant supérieur (18) vu du bras (2).

[0030] La figure 17 est le profil droit de la figure 16.

[0031] La figure 18 montre le tirant inférieur (19), vu depuis le bras (2).

[0032] La figure 19 est le profil droit de la figure 18.

[0033] Les figures 20 à 23 sont respectivement équi-

valentes aux figures 8 à 11 mais elles se rapportent à la version de la figure 12.

[0034] Sur ces figures, sont indiquées les références suivantes.

- 1.- barre de poussée
- 2.- bras de la barre de poussée (1)
- 3.- support en "U"
- 3a.- fond du support (3)
- 3b.- flancs du support (3)
- 3c.- logements dans les flancs (3b)
- 4.- plaque verticale
- 4a.- protubérances de la plaque (4)
- 5.- coulisseau
- 5a.- semelle du coulisseau (5)
- 5b.- côtés du coulisseau (5)
- 5c.- paroi horizontale du coulisseau (5)
- 6.- bouche rotative
- 7.- trou de la plaque (4)
- 8.- orifice de la plaque (4)
- 9.- coulisse verticale de la semelle (5a)
- 10.- élargissement de la coulisse (9)
- 11.- tourillon à carré
- 11a.- excentrique du tourillon (11)
- 11b.- orifice carré du tourillon (11)
- 12.- fenêtres de la semelle (5a)
- 13.- tête des côtés (5b)
- 14.- encoche du côté (5b)
- 15.- épaulement de l'orifice carré (11b)
- 16.- pivot
- 17.- balancier
- 18.- tirant supérieur
- 19.- tirant inférieur
- 20.- ailette du balancier (17)
- 21.- doigt du balancier (17)
- 22.- rainure oblique du tirant supérieur (18)
- 23.- échancrure verticale du tirant supérieur (18)
- 24.- mentonnet horizontal supérieur du tirant supérieur (18)
- 25.- pattes horizontales du tirant inférieur (19)
- 26.- repli horizontal du tirant inférieur (19)
- 27.- moyens d'accouplement dans le tirant supérieur (18) pour le pêne supérieur
- 28.- moyens d'accouplement dans le tirant inférieur (19) pour le pêne inférieur.
- 29.- couvercle du support (3).

DESCRIPTION D'UNE REALISATION PREFEREE

[0035] En ce qui concerne les dessins et les références énumérées plus haut, on représente sur les planches annexées un dispositif pour serrures antipanique du type de celles qui sont actionnées au moyen d'une barre de poussée (1) qui est disposée sur toute la largeur de ladite porte et qui possède un montage rotatif au moyen de bras respectifs (2) en forme de bielles qui sont articulées sur des supports en "U" respectifs (3) qui sont fixés par leur fond (3a) au dos de ladite porte de

manière que leurs flancs (3b) soient verticaux, et, parmi ces supports en "U" (3), l'un est actif, qui actionne la fermeture tandis que l'autre est un simple appui rotatif pour l'autre extrémité de la barre de poussée (1).

5 **[0036]** Le dispositif selon l'invention est applicable à des serrures à encastrer et à plaquer. Pour la version à encastrer, l'invention comprend (figure 1) une plaque verticale (4) fixée au support en "U" (3), un coulisseau 10 (5) qui coulisse verticalement et une bouche rotative (6) solidaire du bras (2) de ce support en "U" (3); dans lequel : ladite plaque (4) est montée verticalement par encliquetage élastique entre lesdits flancs (3b) du support en "U" (3) et, sur ses bords verticaux, elle est munie de paires de protubérances (4a) qui sont complémen- 15 taires de logements (3c) présents dans lesdits flancs (3b) du support en "U" (3), et la plaque (4) possède un trou (7) et un orifice (8) circulaires ; ledit coulisseau (5) est monté avec ajustement à glissement entre ladite plaque (4) et lesdits flancs (3b) et le fond (3a) du support 20 en "U" (3) étant constitué par une semelle (5a), par deux côtés (5b), qui sont respectivement adossés au fond (3a) et au flanc (3b) du support en "U" (3), et par une paroi horizontale (5c) qui s'étend entre les extrémités inférieures desdits côtés (5b), ladite semelle (5a) présente une coulisse verticale (9) qui commence à son 25 bord opposé à la paroi horizontale (5c), par un élargissement en arc de cercle (10) qui est complémentaire d'un tourillon à carré (11) monté rotatif entre ledit trou (7) de la plaque (4), et un autre, présent dans le fond du support en "U" (3), de même que cette semelle (5a) présente des fenêtres horizontales (12) définies à partir de 30 la face supérieure de ladite paroi horizontale (5c) du coulisseau (5), lesdits côtés (5b) présentent des têtes respectives (13) dont l'une reste en permanence appliquée contre la face inférieure d'un excentrique (11a) appartenant audit tourillon à carré (11), et l'un de ces côtés (5b) présente une encoche (14) dans son bord vertical adossé à ladite plaque (4); et ladite bouche rotative (6) se trouve sur la périphérie de l'axe avec lequel le bras 35 (2) est articulé au support en "U" (3) et elle présente ses lèvres disposées avec un écartement approprié, l'une au-dessus et l'autre au-dessous de ladite paroi horizontale (5c).

[0037] Comme on peut s'en rendre compte, le nombre de pièces est extrêmement réduit et leur fabrication et leur montage sont très simples. La plaque (4) est une 40 tôle découpée entièrement plane (figures 1 et 3); et le coulisseau (5) est lui aussi découpé dans de la tôle et ensuite plié (figures 4 et 5). Le montage demande à positionner le tourillon à carré (11) par rapport au fond (3a) du support (3); on profite donc de l'élasticité entre les flancs (3b) du support (3) pour introduire la plaque (4) jusqu'à obtenir que ses protubérances (4a) s'emboîtent dans les logements respectifs (3c) de ses flancs (3b) et 45 que l'autre extrémité du tourillon à carré (11) s'accouple dans le trou (7) de celle-ci; de cette façon, le coulisseau (5) se trouve dans le guide de glissement constitué entre la plaque (4) et le support (3) et on termine en montant

le bras (2) de manière que la bouche (6) saisisse dans son creux la paroi horizontale (5c) dudit coulisseau (5).

[0038] Le fonctionnement de cette invention est illustré au moyen des figures 8 à 11. Sur les figures 8 et 9, on montre la position de serrure fermée ou de barre de poussée (1) non poussée ; sur ces figures, le coulisseau (5) occupe la position inférieure de sa course de travail, dans laquelle la tête (13) d'un de ses côtés (5b) est appliquée sous l'excentrique (11a) du tourillon à carré (11) ; lorsqu'on pousse la barre de poussée (1) (figures 10 et 11), le coulisseau (5) s'élève sous l'effet de la rotation de la bouche (6) et produit une rotation du tourillon à carré (11) qui, au moyen du carré correspondant, est transmise au pêne qui est encastré dans la porte pour qu'il soit rétracté en provoquant l'ouverture de cette porte. En tournant de 180 ° le tourillon à carré (11), on change de la main du support "U" (3), de gauche à droite ou inversement.

[0039] Comme le montrent les figures 6 et 7, le tourillon à carré (11) présente, dans son orifice carré (11b), un épaulement périphérique intermédiaire (15). Cet épaulement (15) peut être utilisé indistinctement pour deux tailles de carrés différentes.

[0040] Selon l'invention, pour la version à plaquer, au lieu du tourillon à carré (11), il est prévu un pivot (16), un balancier (17), un tirant vertical supérieur (18) et un tirant vertical inférieur (19) ; ledit pivot (16) est monté entre ledit orifice (8) de la plaque (4) et un autre du fond (3a) du support en "U" (3), en même temps que ce pivot (16) traverse avec ajustement à glissement ladite coulisse (9) de la semelle (5a) du coulisseau (5) ; ledit balancier (17) est monté avec ajustement tournant sur ledit pivot (16) et il présente une ailette (20) et un doigt (21) qui occupent des positions excentriques espacées d'un angle approprié dans le sens de la rotation, ladite ailette (20) est accouplée avec jeu angulaire dans le creux de ladite encoche (14) du côté (5b) du coulisseau (5) et ledit doigt (21) traverse avec ajustement à glissement une rainure oblique (22) pratiquée dans ledit tirant supérieur (18) ; ledit tirant vertical supérieur (18) est ajusté à glissement entre les côtés (5b) du coulisseau (5), le balancier (17) et la plaque (4), il présente une dite rainure oblique (22), une échancrure verticale (23), formée à partir de son bord inférieur, avec ajustement à glissement par rapport audit pivot (16), et un mentonnet horizontal supérieur (24) muni de moyens d'accouplement (27) pour un pêne supérieur ; et ledit tirant vertical inférieur (19) possède en position supérieure, une paire de pattes horizontales (25) qui sont ajustées à emboîtement dans lesdites fenêtres (12) de la semelle (5a) du coulisseau (5), et en position inférieure, un repli horizontal (26) muni de moyens d'accouplement (28) pour un pêne inférieur.

[0041] Cette constitution est détaillée sur les figures 12 à 18, où l'on remarque la simplicité des composants et de leur montage. On observe que la plaque (4) et le coulisseau (5) de la version précédente, à encastrer, servent de la même façon à recevoir les nouveaux com-

posants, de sorte qu'il est très simple de convertir la fabrication d'une version à l'autre. Le pivot (16) est monté entre le fond (3a) du support (3) et l'orifice (8) de la plaque (4) en traversant la coulisse verticale (9) par son extrémité supérieure (position de fermeture ou barre de poussée -1- non poussée) ; toutefois, avant de placer la plaque (4), on monte le balancier (17) en plaçant son ailette (20) dans l'encoche (14) du côté (5b) du coulisseau (5) et son doigt (21) inséré dans la rainure oblique (22) du tirant supérieur (18), puis on monte ce tirant supérieur (18) au-dessus du balancier (17) et, finalement, on monte la plaque (4) (comme dans la version à encastrer). Le tirant inférieur (19) se monte en insérant ses pattes (25) dans les fenêtres (12) de la semelle (5a) du coulisseau (5).

[0042] Les figures 20 à 23 illustrent clairement le fonctionnement de cette version, surtout après l'exposé qui a été donné pour la version à encastrer. Dans la position de fermeture, ou non poussée, le doigt (21) est dans l'extrémité inférieure de ladite rainure oblique (22) du tirant supérieur (18) (figures 20 et 21) ; en réponse à la poussée, le coulisseau (5) monte (figures 22 et 23) en entraînant avec lui le tirant inférieur (19), il fait basculer le balancier (17) qui, avec le doigt (21), agit sur la rainure oblique (22) et détermine la descente du tirant supérieur (18) ; descente qui est possible puisque, relativement audit pivot (16), ladite échancrure verticale (23) a une longueur effective équivalente à la course de travail dudit coulisseau (5).

Revendications

1. Dispositif pour une serrure antipanique du type de celles qui travaillent avec une serrure encastrée dans le champ de porte ou plaquée sur la porte, dans des portes de sortie de secours et qui sont actionnées au moyen d'une barre de poussée (1) qui est disposée sur toute la largeur de ladite porte et qui possède un montage rotatif au moyen de bras (2) en forme de bielles, qui sont articulés sur des supports respectifs en "U" (3), lesquels sont fixés par leur fond (3a) au dos de ladite porte de manière que leurs flancs (3b) soient verticaux, l'un de ces supports en "U" (3) étant le support actif qui actionne la fermeture tandis que l'autre est un simple appui de rotation pour l'autre extrémité de la barre de poussée (1), **caractérisé en ce qu'il** comprend une plaque verticale (4) fixée au support en "U" (3), un coulisseau (5) pouvant coulisser verticalement et une bouche rotative (6) solidaire du bras (2) de ce support en "U" (3) : où ladite plaque (4) est montée verticalement par encliquetage élastique entre lesdits flancs (3b) du support en "U" (3), et est munie dans ses bords verticaux de paires respectives de protubérances (4a) qui sont complémentaires de logements (3c) présents dans lesdits flancs (3b) du support en "U" (3), la plaque (4) possédant un trou

- (7) et un orifice (8) circulaires ; ledit coulisseau (5) est monté avec ajustement à glissement entre ladite plaque (4), lesdits flancs (3b) et le fond (3a) du support en "U" (3), et est constitué par une semelle (5a), par deux côtés (5b) respectivement adossés au fond (3a) et aux flancs (3b) du support en "U" (3) et par une paroi horizontale (5c) qui s'étend entre les extrémités inférieures desdits côtés (5b), ladite semelle (5a) possède une coulisse verticale (9) qui commence à son bord opposé à la paroi horizontale (5c) par un élargissement en arc de cercle (10) qui est complémentaire d'un tourillon à carré (11) monté rotatif entre ledit trou (7) de la plaque (4) et un autre présent dans le fond du support en "U" (3), de même que cette semelle (5a) possède des fenêtres horizontales (12) définies à partir de la face supérieure de ladite paroi horizontale (5c) du coulisseau (5) ; lesdits côtés (5b) présentent des têtes (13) dont l'une est en permanence appliquée contre la face inférieure d'un excentrique (11a) dudit tourillon à carré, et l'un de ces côtés présente une encoche (14) dans son bord vertical adossé à ladite plaque (4) ; et ladite bouche rotative (6) se trouve sur la périphérie de l'axe avec lequel le bras (2) est articulé au support en "U" (3) et présente ses lèvres disposées avec un écartement approprié, l'une au-dessus, et l'autre au-dessous, de ladite paroi horizontale (5c).
2. Dispositif pour une serrure antipanique, selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que**, dans la position non poussée de la barre de poussée (1), ledit élargissement en arc de cercle (10) est espacé du tourillon à carré (11) d'une longueur équivalente à la course de travail dudit coulisseau (5).
3. Dispositif pour une serrure antipanique selon les revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit tourillon à carré (11) présente un épaulement périphérique intermédiaire (15) pratiqué dans son orifice carré.
4. Dispositif pour une serrure antipanique selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'en** remplacement du tourillon à carré (11), il est prévu un pivot (16), un balancier (17), un tirant vertical supérieur (18) et un tirant vertical inférieur (19) ; ledit pivot (16) est monté entre ledit orifice (8) de la plaque (4) et un autre du fond (3a) du support en "U" (3), en même temps que ce pivot (16) traverse avec ajustement à glissement ladite coulisse (9) de la semelle (5a) du coulisseau (5) ; ledit balancier (17) est monté avec ajustement tournant sur ledit pivot (16) et possède une ailette (20) et un doigt (21) qui occupent des positions excentriques espacées en rotation d'un angle approprié, ladite ailette (20) est accouplée avec jeu en rotation dans le creux de ladite encoche (14) du côté (5d) du coulisseau (5), et ledit doigt (21) traverse avec ajustement à glissement une rainure oblique (22) pratiquée dans ledit tirant supérieur (18) ; ledit tirant vertical supérieur (18) est ajusté à glissement entre les côtés (5b) du coulisseau (5), le balancier (17) et la plaque (4), possède une dite rainure oblique (22), une échancrure verticale (23) formée à partir de son bord inférieur, avec ajustement à glissement par rapport audit pivot (16) et un mentonnet horizontal supérieur (24) muni de moyens d'accouplement (27) pour un pêne supérieur ; et ledit tirant vertical inférieur (19) possède, en position supérieure, une paire de pattes horizontales (25) qui sont ajustées à encastrement dans lesdites fenêtres (12) de la semelle (5a) du coulisseau (5) et, en position inférieure, un repli horizontal (26) équipé de moyens d'accouplement (28) pour un pêne inférieur.
5. Dispositif pour une serrure antipanique selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que**, par rapport audit pivot (16), ladite échancrure verticale (16) possède une longueur effective équivalente à la course de travail dudit coulisseau (5).
6. Dispositif pour une serrure antipanique selon les revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** la réversibilité permettant d'adapter le dispositif à la main droite ou gauche est obtenue simplement en tournant de 180° la position de montage du tourillon à carré (11) pour que son excentrique (11a) heurte dans sa course l'un ou l'autre des flancs de l'élargissement (10) de la coulisse (9) du coulisseau (5).

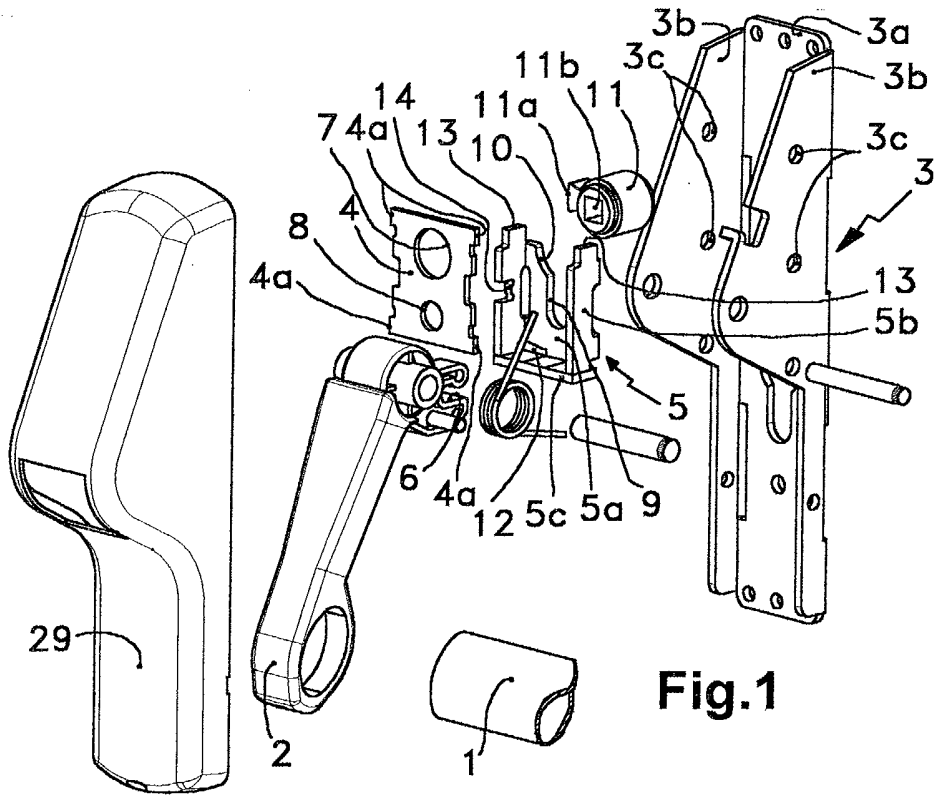


Fig.1

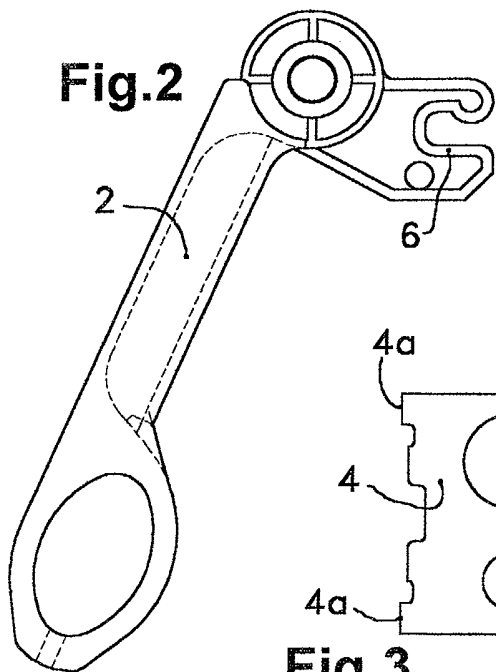


Fig.2

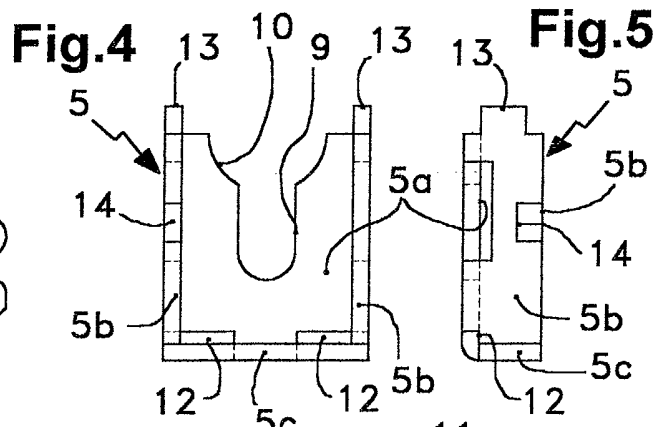


Fig.4

Fig.5

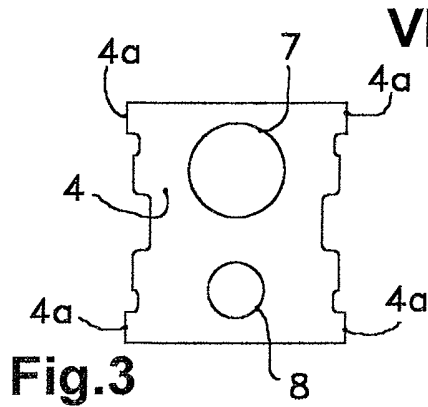


Fig.3

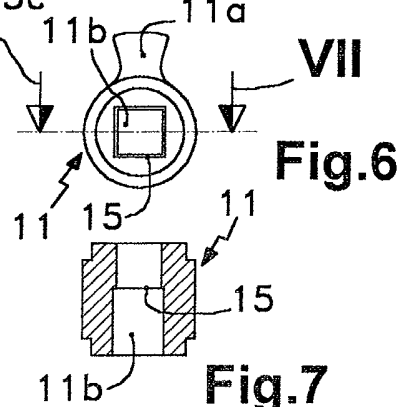


Fig.6

Fig.7

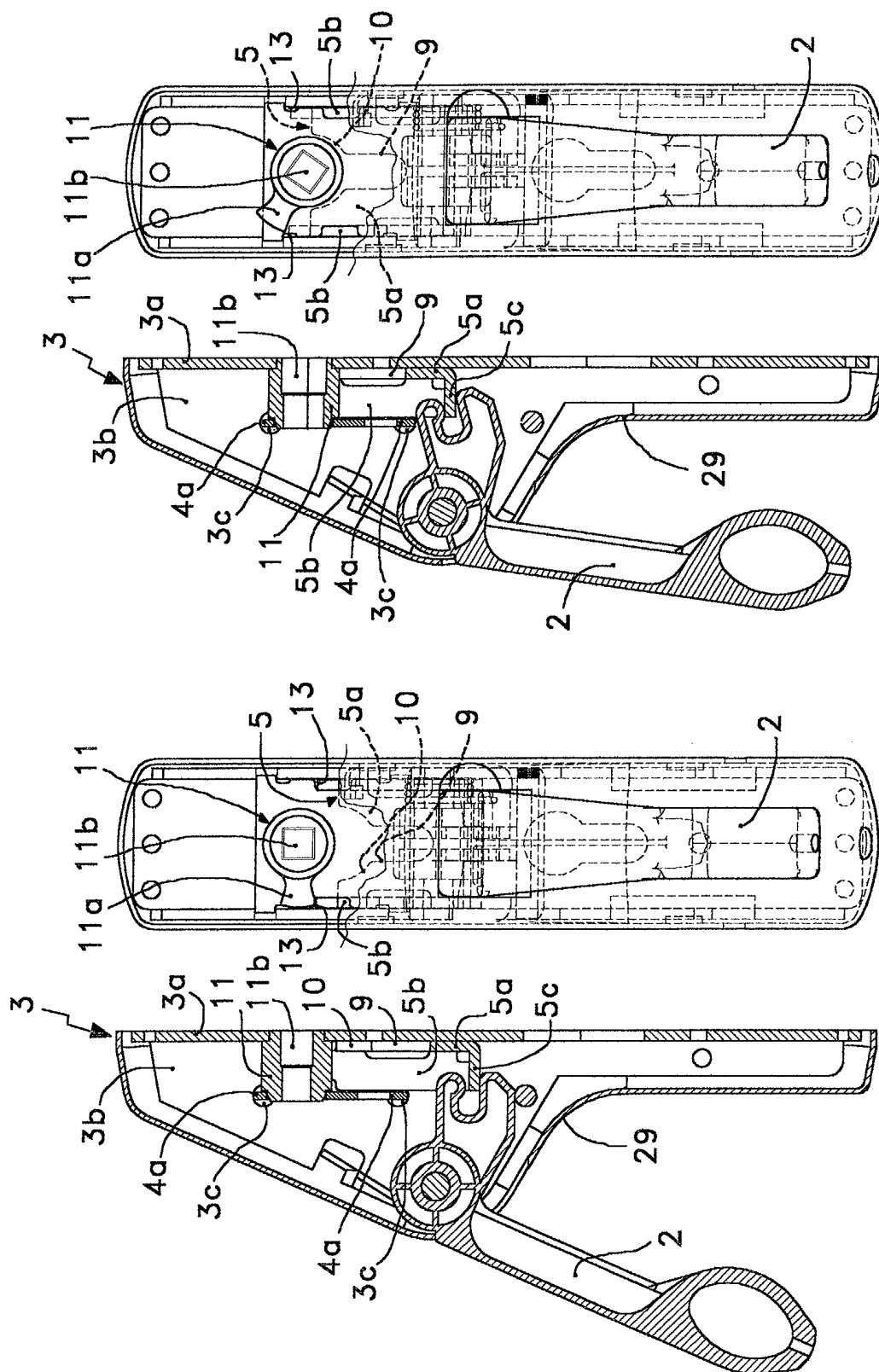


Fig.11

Fig.10

Fig.9

Fig.8

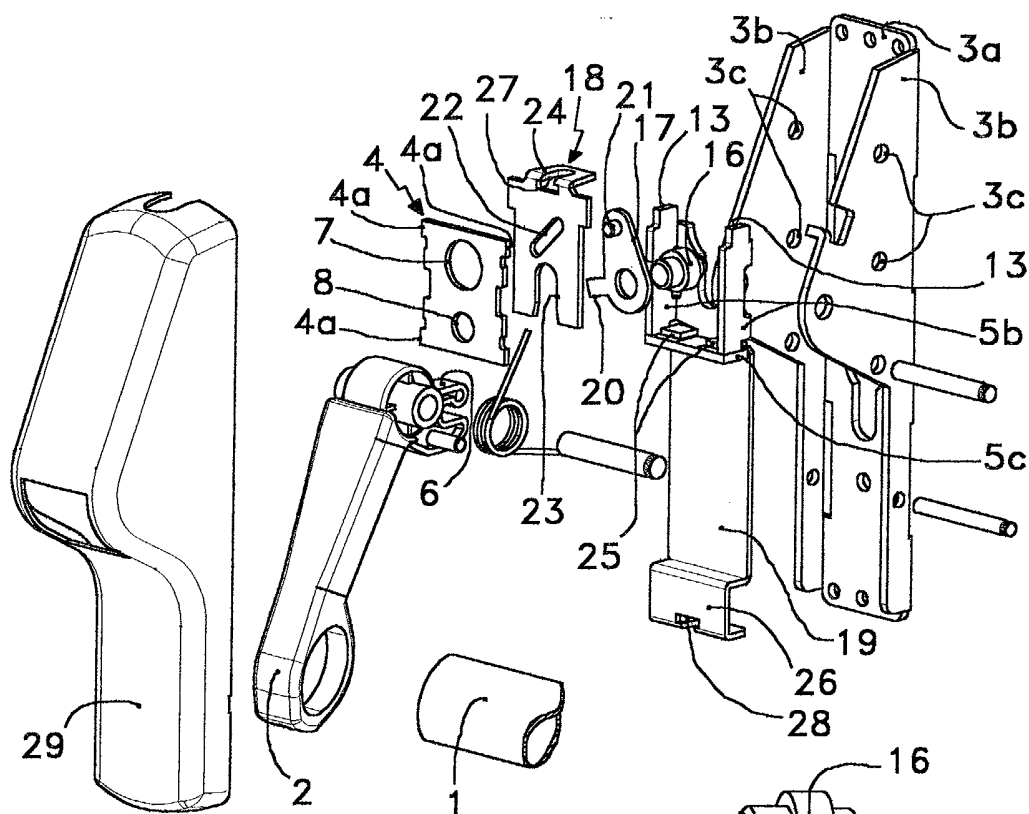


Fig.12

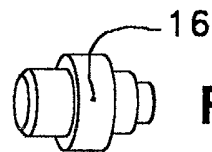


Fig.13

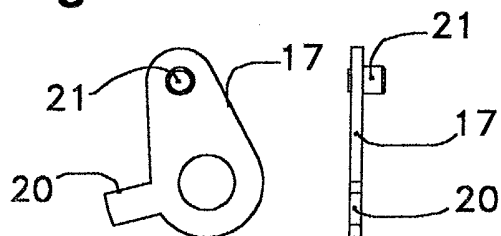


Fig.14

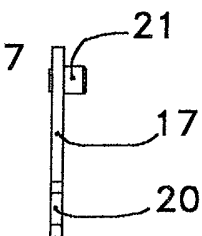


Fig.15

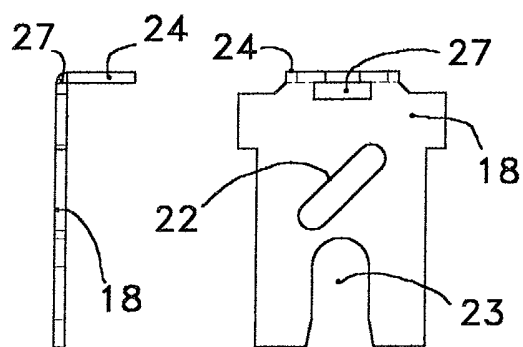


Fig.16

Fig.17

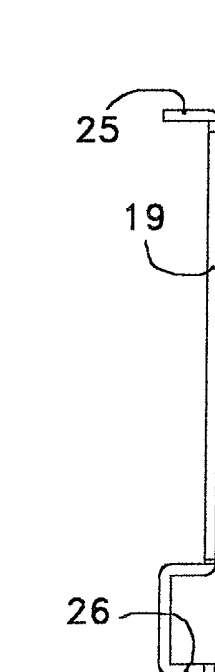


Fig.19

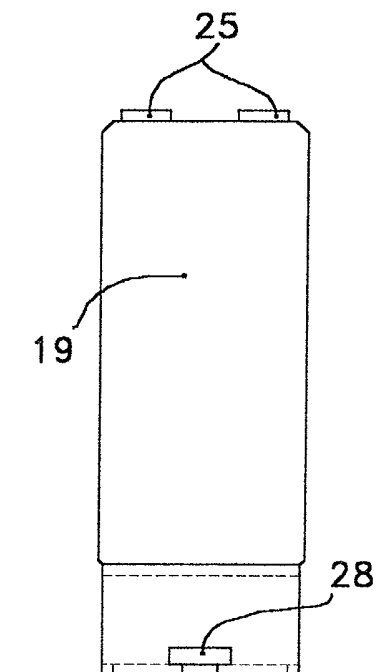


Fig.18

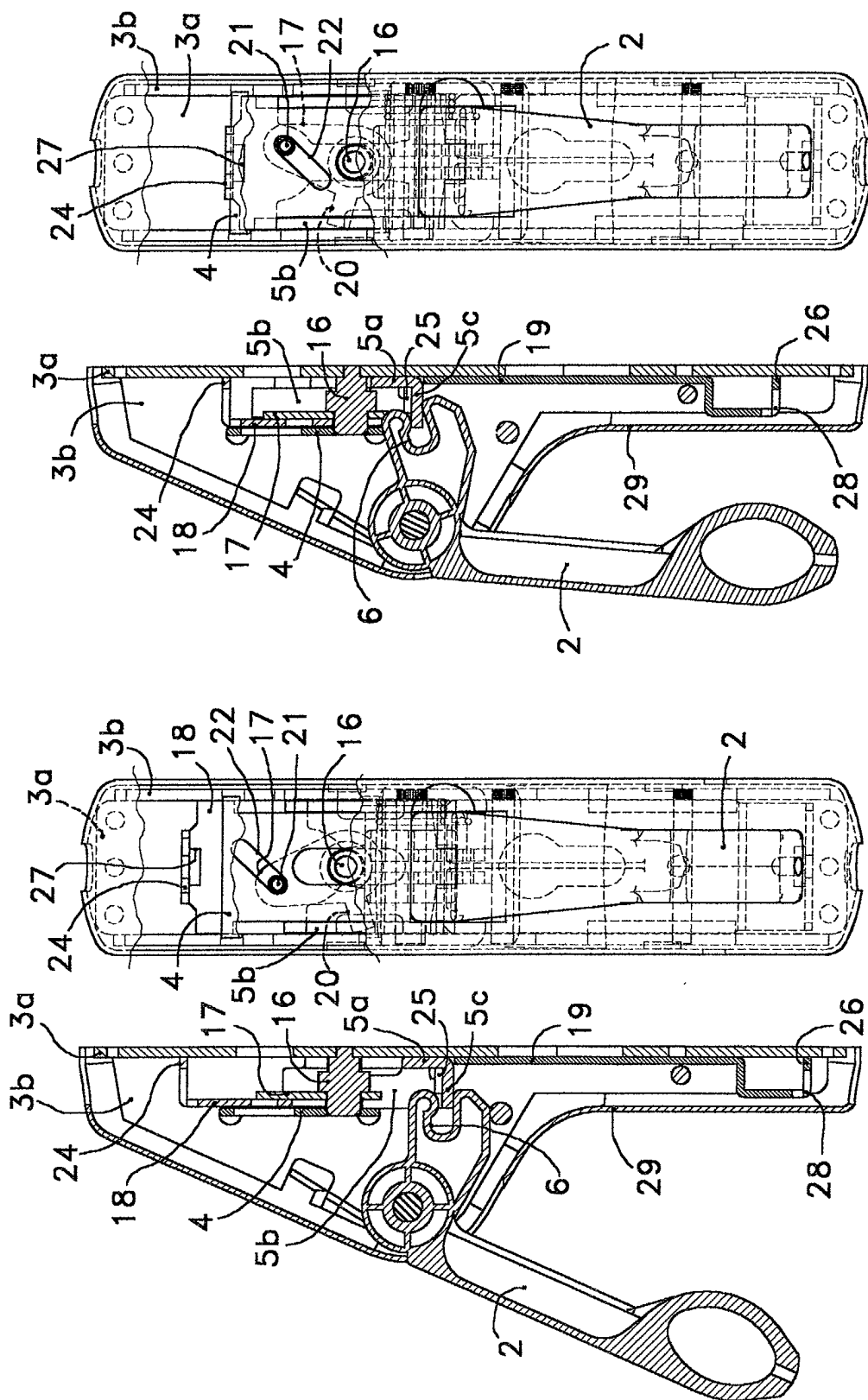


Fig.23

Fig.22

Fig.21

Fig.20